L'ESSENTIEL DU TRIMESTRE

OMCT Réseau SOS-Torture

سند sanad Centre de Conseil OMCT مركز توجيه

ÉDITO.

Cet été, la canicule a aggravé des conditions de détention déjà alarmantes en Tunisie. Surpopulation, coupures d'eau et d'électricité, accès insuffisant aux soins : la chaleur extrême a accentué les risques auxquels sont exposées les personnes détenues. Plusieurs décès ont été signalés dans les prisons au cours de l'été.

Cette situation s'inscrit dans une crise structurelle. La population carcérale a augmenté de près de 45 % entre 2021 et 2025[2], alors que les prisons disposent d'une capacité estimée à 18 000 places pour près de 32 000 personnes détenues. Le recours massif à la détention préventive, les lenteurs judiciaires et la faiblesse des alternatives à l'incarcération contribuent à cette saturation. La surpopulation, la dégradation des conditions matérielles, les obstacles à l'accès aux soins et les entraves aux visites par des observateurs indépendants ne sont pas de simples dysfonctionnements : ils exposent les personnes détenues à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et engagent la responsabilité des autorités.

C'est aussi à l'aune de ces réalités que l'OMCT salue la nomination de Pau Pérez-Sales comme Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ses travaux sur la torture psychologique et les « environnements tortionnaires » invitent à examiner non seulement les actes de violence eux-mêmes, mais aussi les conditions dans lesquelles ils surviennent et les mécanismes qui peuvent les banaliser. Cette approche rappelle que la prévention de la torture suppose également de s'attaquer aux conditions de détention qui exposent durablement les personnes à des atteintes à leur santé et à leur intégrité.

> **DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, LA DIGNITÉ HUMAINE DEVRAIT ÊTRE NON NÉGOCIABLE.[1]**
>
> **Pau Perez-Sales**



TENDANCES TORTIONNAIRES

38 %	**de cas de torture et mauvais traitements en prison (dont 56% de morts suspectes)**
25 %	**de cas de torture et mauvais traitements par la police**
21 %	**de cas de harcèlement policier en lien avec le fichage**
17 %	**de cas de défenseurs des droits humains victimes de harcèlement policier, administratif et/ou judiciaire**

47 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DURANT CE TRIMESTRE

& 25 VICTIMES DIRECTES
22 VICTIMES INDIRECTES

[1] Pérez-Sales, P. Psychological Torture: Definition, Evaluation and Measurement. Routledge, 2017

[2] Selon le rapport de l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT), tel que présenté par son président Fathi Jarray, la population carcérale est passée d'environ 22 000 détenus sur la période 2018–2021 à plus de 32 000 actuellement : « Prisons tunisiennes : l'INPT alerte sur une surpopulation alarmante », Business news, 5 février 2025 et « Tunisie : face à la surpopulation carcérale, la justice continue d'emprisonner à tout-va », Inkyfada, 26 juillet 2025.

02 . SANAD ELHAQ

CONDITIONS DE DÉTENTION : DES RECOURS POUR PROTÉGER LES DROITS DES DÉTENUS



Au cours du trimestre, SANAD Elhaq est intervenu à plusieurs reprises pour défendre les droits des personnes détenues, notamment face aux difficultés d'accès aux soins et à la dégradation des conditions de détention, aggravée par les fortes chaleurs estivales. Certaines démarches ont également fait suite à des allégations de violences commises par des agents pénitentiaires.

SANAD Elhaq accompagne les familles dans leurs actions auprès des autorités pénitentiaires et judiciaires. Sept courriers ont ainsi été adressés pour cinq détenus, notamment pour demander des transferts vers des établissements plus proches de leurs familles ou une meilleure prise en charge médicale. En septembre, les deux demandes formulées par la famille de Radouane, l'une concernant son accès aux soins, l'autre son transfert vers une prison différente, ont abouti.



Lorsque les démarches auprès des autorités restent sans réponse, les avocats du réseau peuvent saisir le juge de l'exécution des peines. Dans le cas d'Achref, cette intervention a permis une amélioration concrète de ses conditions de détention. Après que son avocat eut signalé des allégations de violences et demandé un accès aux soins, Achref, jusque-là maintenu à l'isolement, a été transféré dans une chambre réservée aux personnes malades. Un examen médical a mis en évidence des blessures aux pieds, attribuées à des coups de bâton. Il a ensuite été transféré dans une chambre moins peuplée, équipée d'un lit, et son calendrier de rendez-vous médicaux a été réexaminé.



SANAD Elhaq peut également saisir la justice administrative en urgence. Deux recours en référé « mesure utile » ont ainsi été déposés pour des détenus dont l'état de santé rendait une hospitalisation urgente. L'un est toujours en attente de décision. L'autre a été rejeté. Il visait à obtenir le transfert de Mustafa à l'hôpital dans un véhicule médicalisé plutôt que dans un fourgon pénitentiaire. Le tribunal a estimé que le choix du moyen de transport ne relevait pas de cette procédure.

Au-delà de l'accompagnement individuel, le suivi de ces situations permet à SANAD Elhaq de documenter les obstacles rencontrés par les personnes détenues pour faire valoir leurs droits, ainsi que les effets et les limites des recours mobilisés. Cette connaissance des pratiques et des réponses institutionnelles peut contribuer à faire évoluer les stratégies judiciaires et à étayer le plaidoyer en faveur d'un meilleur respect des droits en détention.

03 . SANAD CARE

PRÉSERVER LA DIGNITÉ DES DÉTEN.U.E.S ET DE LEUR FAMILLE

Les détenu.e.s relevant du mandat de SANAD sont des personnes qui peuvent avoir subi des violences de la part d'agents pénitentiaires, qui sont maintenues dans des conditions de détention dégradantes, ou qui se voient refuser l'accès à des droits fondamentaux — soins médicaux, alimentation suffisante, hygiène de base.

L'incarcération d'un proche affecte rarement la seule personne détenue. Elle bouleverse également l'équilibre économique, psychologique et social de toute la famille. Les proches — souvent des mères, des épouses ou des sœurs — doivent assumer seules un ensemble de dépenses imprévues et récurrentes directement liées à la détention. Ces frais engendrent un poids financier non négligeable, surtout pour celles vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté[3].



Les établissements pénitentiaires sont souvent situés en périphérie des grandes villes. Ce positionnement géographique rend aussi l'accès aux familles des détenus beaucoup plus complexe, en particulier pour celles issues de régions intérieures ou défavorisées.

L'an passé, le programme SANAD a fourni **143 assistances au profit de 36 détenu.e.s,** comprenant la prise en charge des frais de visite et l'appui à la préparation de couffins contenant des produits de première nécessité. Ces aides constituent souvent la seule possibilité de maintenir le lien avec les détenus et de préserver un minimum de stabilité familiale.

« Mon fils est à la prison de Gafsa. Nous habitons dans la capitale. À chaque fois, il faut que je trouve au moins 80 dinars pour assurer mon transport. Je n'ai pas de revenu stable. Il m'arrive parfois d'emprunter de l'argent pour payer le trajet. Et parfois, quand je n'ai pas les moyens, je ne peux pas lui rendre visite pendant des semaines. »

La durée et la régularité de l'accompagnement de SANAD ne sont pas anecdotiques. Lorsqu'un soutien mensuel s'étend sur plusieurs mois consécutifs, c'est le signe que les mécanismes ordinaires de protection sociale ne suffisent pas à absorber les conséquences sociales de l'incarcération.

[3] Seuil de pauvreté estimé à 2 200 dinars/an/personne en 2022 selon l'INS.

04 . RÉCIT D'ACCOMPAGNEMENT

L'ÉTÉ EN DÉTENTION, UNE ÉPREUVE POUR LES DÉTENU.E.S ET LEURS FAMILLES

Avant son incarcération, Abdellatif était ingénieur informatique. Il vivait avec des troubles psychiatriques qui nécessitaient un traitement régulier. Lors de son arrestation, il aurait été violemment frappé, soumis à des décharges électriques et des violences sexuelles. Privé d'avocat pendant les interrogatoires, il aurait subi des pressions et des menaces visant sa famille.

Au fil des années de détention, la santé d'Abdellatif s'est considérablement dégradée. Aujourd'hui paralysé, il se déplace en fauteuil roulant et souffre de douleurs persistantes. Il ne bénéficie toujours pas de soins adaptés à ses besoins physiques et psychologiques. Les sanitaires de la prison, inadaptés à son handicap, sont difficilement accessibles.

SANAD a réalisé un travail de documentation des violations subies et suit son dossier en lien étroit avec sa famille. Des échanges avec l'Instance nationale pour la prévention de la torture ont permis de confirmer la gravité de l'état de santé d'Abdellatif.

Sur le plan juridique, SANAD Elhaq a engagé des démarches auprès des autorités pénitentiaires et judiciaires et travaillé à une demande de libération conditionnelle, compte tenu de sa vulnérabilité et de son état de santé.

Durant l'été 2026, la coordinatrice sociale de SANAD est restée en contact étroit avec son père, profondément inquiet pour la vie de son fils. Alors que la canicule s'intensifiait, Abdellatif présentait des signes de déshydratation. La presse a fait état de plusieurs décès survenus en détention au cours de cette période. Pour le père d'Abdellatif, ces nouvelles ont renforcé la peur de perdre lui aussi son fils.

Comme les familles des autres personnes détenues accompagnées par SANAD, il vit avec cette crainte constante : celle de voir son fils mourir en prison, faute de soins adaptés et de conditions de détention dignes.

Cet été, les appels des familles de détenus à SANAD traduisaient une même angoisse : qu'il soit déjà trop tard.

TOUJOURS D'ACTUALITÉ, LE RAPPORT DE L'OMCT SUR LES FAMILLES CONFRONTÉES À LA MORT SUSPECTE D'UN PROCHE

Le rapport « Rien ne pourra compenser la mort de mon fils, je ne veux que la justice » donne la parole aux familles de personnes décédées dans des circonstances suspectes. À travers leurs témoignages, il met en lumière les conséquences durables de l'absence de vérité et de justice : défaut d'information, manque de considération des autorités, difficultés d'accès aux procédures et impunité persistante.

05. ACTUALITÉS DU TRIMESTRE

PAU PÉREZ-SALES NOMMÉ RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES SUR LA TORTURE

Le 8 juillet 2026, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a nommé le psychiatre et chercheur espagnol Pau Pérez-Sales Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il est fondateur et directeur clinique de sir[a], organisation spécialisée dans la prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements, et membre du Réseau SOS-Torture de l'OMCT. Pau Pérez-Sales possède une expertise reconnue en matière de réadaptation psychosociale et d'évaluation médico-légale, notamment selon le Protocole d'Istanbul. Ses travaux portent en particulier sur la torture psychologique et les « environnements tortionnaires », en analysant les effets des conditions de détention et de l'accumulation des violences sur les personnes privées de liberté. Dans le cadre de son nouveau mandat, il pourra notamment examiner des allégations de torture, effectuer des visites dans les pays et formuler des recommandations aux États, à un moment où la prévention de la torture et la lutte contre l'impunité demeurent des enjeux majeurs à l'échelle internationale.

STÉPHANIE DAVID PREND LA DIRECTION DE L'OMCT

L'OMCT a annoncé le 10 juillet 2026 la nomination de Stéphanie David au poste de Secrétaire générale. Avocate et spécialiste des droits humains, elle a plus de vingt ans d'expérience dans la défense de l'espace civique et des défenseu.r.ses des droits humains. À la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), elle a notamment dirigé le bureau régional Moyen-Orient et Afrique du Nord, avant de représenter l'organisation auprès des Nations unies à New York. Elle a pris ses fonctions le 1er août, succédant à Gerald Staberock, qui a dirigé l'organisation pendant seize ans. À la tête de l'OMCT et de son Réseau SOS-Torture, elle entend renforcer l'action collective en faveur des victimes de torture et des défenseu.r.ses des droits humains.

« TU N'ES PAS LE HAKEM ! »

L'OMCT a publié le 30 septembre 2026, avec ses partenaires Awledna et Ifriqyia, une étude sur « Les représentations sociales de la torture et des mauvais traitements chez les jeunes en Tunisie ». Menée auprès des jeunes de 18 à 23 ans, elle analyse la manière dont ils définissent, perçoivent et jugent ces violences. Elle met en évidence le rôle des discriminations liées notamment à l'origine, au genre, à la classe sociale et aux stigmates associés à certaines identités. Ces facteurs influencent non seulement l'exposition aux violences institutionnelles, mais aussi la manière dont celles-ci sont perçues, tolérées ou justifiées socialement. L'étude montre ainsi comment les préjugés et les hiérarchies sociales contribuent à banaliser les violences et à fragiliser l'égalité de protection face aux abus.

Pour sensibiliser le public à ces mécanismes, l'OMCT a également diffusé une campagne sur les réseaux sociaux, qui a généré 2,2 millions de vues et 106 000 interactions en deux semaines. En mettant en lumière les discriminations et les perceptions sociales qui entourent la torture et les mauvais traitements, cette initiative vise à questionner la tolérance différenciée à l'égard de ces violences et les préjugés qui contribuent à leur banalisation.

Consultez l'étude sur le site de l'OMCT Tunisie
Tu n'es pas le Hakem !

